



CLASSIQUES  
GARNIER

BÉRAUD (Philippe), « Digitalisation et redistribution des raretés. Qui paie pour la gratuité ? », *Études digitales*, n° 1, 2016 – 1, *Le texte à venir*, p. 231-240

DOI : [10.15122/isbn.978-2-406-06193-9.p.0231](https://doi.org/10.15122/isbn.978-2-406-06193-9.p.0231)

*La diffusion ou la divulgation de ce document et de son contenu via Internet ou tout autre moyen de communication ne sont pas autorisées hormis dans un cadre privé.*

© 2016. Classiques Garnier, Paris.  
Reproduction et traduction, même partielles, interdites.  
Tous droits réservés pour tous les pays.

## DIGITALISATION ET REDISTRIBUTION DES RARETÉS

### Qui paie pour la gratuité ?

Les conséquences de la digitalisation des processus techniques et économiques qui accompagnent aujourd'hui « la couverture des coûts de l'homme », pour reprendre une expression de François Perroux<sup>1</sup>, mais aussi les interprétations qui, sur le plan théorique, s'emparent du paradigme numérique dans les domaines des sciences humaines, s'accompagnent sur le plan épistémologique d'un renouveau des interrogations sur des problématiques centrales, à l'image des théories de la valeur et de la propriété. Les questionnements abordés ainsi, d'un point de vue pratique ou plus théorique, s'intéressent aux nouvelles formes d'organisation de l'activité et de la propriété, associées à la transformation des conditions de production induite par le numérique. Ils portent également sur l'opportunité d'un renouvellement de la question de la valeur en économie, notamment dans la répartition entre activités marchandes et non marchandes, entre courant *mainstream* d'un côté et partage et contribution de l'autre.

Il nous semble que cette réflexion revêt une importance particulière dans le débat contemporain sur la mesure de la production et de la répartition des richesses, à la lumière notamment des travaux de J. Rawls sur la justice<sup>2</sup>, de M. Sander sur la nature et la place du marché<sup>3</sup>, et d'A. Sen sur les capacités à faire et la liberté d'agir<sup>4</sup>. Nous entendons la reprendre ici, en nous appuyant plus particulièrement sur deux essais récents, celui de Jeremy Rifkin sur le coût marginal zéro<sup>5</sup> et celui de

---

1 Perroux, F., « Note sur les coûts de l'homme », *Économie Appliquée*, vol. 5/1, p. 139-150.

2 Rawls, J., *Théorie de la justice*, Paris, Seuil, 1987.

3 Sander, M., *Ce que l'argent ne saurait acheter : Les limites morales du marché*, Paris, Seuil, 2014.

4 Amartya Sen, *Un nouveau modèle économique. Développement, justice, liberté*, Paris, Odile Jacob, 2003.

5 Rifkin, J., *La nouvelle société coût marginal zéro*, Paris, Les liens qui libèrent, 2014.

Pierre Dardot et Christian Laval sur les communs<sup>1</sup>. Parmi la quantité importante de travaux qui témoignent de cet intérêt pour la valeur et la propriété, ces deux ouvrages retiennent l'attention, en raison du caractère heuristique de leurs contenus, de l'ampleur du champ d'investigation qu'ils recouvrent, de leur audience et des commentaires qu'ils continuent de susciter. À travers l'évocation des modèles de la gratuité, dans un premier temps, puis la reprise de la problématique des communs, le propos consiste à esquisser un traitement critique des questions de la valeur et de la propriété dans l'économie numérique.

#### RARETÉ ET VALEUR, LE CATÉCHISME DE LA THÉORIE ÉCONOMIQUE

Même si la question de la valeur n'occupe plus la place prééminente qui était la sienne dans la pensée économique, le débat sur l'origine de la valeur resurgit de proche en proche, en particulier lorsque le concept de rareté se trouve convoqué, comme chez Rifkin. La rareté partage, en effet, avec l'utilité, un statut de principe fondateur de la discipline, à la confluence des courants de pensée. En témoigne le caractère récurrent de la définition qu'en donne L. Robbins en 1932<sup>2</sup>, selon laquelle l'économie est « la science qui étudie le comportement humain en tant que relation entre des fins et des moyens rares qui ont des usages alternatifs ». C'est en tant que science de « l'administration des ressources rares », comme la qualifie à son tour R. Barre dans son *Économie politique*<sup>3</sup>, qu'elle s'intéresse « aux opérations essentielles que sont la production, la distribution et la consommation des biens », ainsi qu'« aux institutions et aux activités ayant pour objet de faciliter ces opérations. », selon les termes de la définition d'E. Malinvaud<sup>4</sup>. Chez ces économistes s'imposent les mêmes principes normatifs, selon lesquels le caractère illimité des besoins humains se heurte à la rareté des ressources,

1 Dardot, P., Laval, C., *Commun*, Paris, La Découverte, 2014.

2 Robbins, L., *An Essay on the Nature and Significance of Economic Science*, London, Macmillan, 1932.

3 Barre, R., *Économie politique*, Paris, PUF, 1959.

4 Malinvaud, E., *Leçons de théorie microéconomique*, Paris, Dunod, 1982.

exigeant des agents économiques d'opérer en permanence des choix, des arbitrages, en fonction de coûts d'opportunité. En optimisant l'allocation des ressources selon un principe de maximisation, gouverné ou non par un calcul rationnel, selon les courants de pensée, l'économie à travers l'échange redistribue donc les raretés.

Cette redistribution des raretés s'inscrit dans un processus de sélection des activités, couramment appelé le marché, qui détermine en retour les conditions de valorisation et de localisation de la production. Les variations des valeurs d'échange, autour desquelles gravite le système des prix, se traduisent par l'infléchissement des positions relatives des courbes d'offre marshalliennes. Avec le recul de la rareté, ce sont donc les modalités de formation et de distribution de la valeur qui se trouvent transformées. Et c'est tout le sens de la démonstration des auteurs privilégiant comme Rifkin la convergence vers une économie de la gratuité, avec l'identification de deux facteurs déterminants qui expliquent l'évolution de la fonction de production : le progrès des techniques permis par le développement des applications Internet et la capacité des agents économiques à adopter de nouveaux comportements de « proconsommateurs ». Ces derniers peuvent être définis comme les actes conjugués de consommation et de production, à l'image des producteurs individuels d'énergies renouvelables ou des utilisateurs favorisant l'innovation ascendante<sup>1</sup>. De ce point de vue, si ces auteurs n'échappent pas à l'accusation du déterminisme technologique, comme le soulignent la plupart des commentaires critiques sur l'ouvrage de Rifkin, ils n'en négligent pas pour autant l'influence des mécanismes de coordination.

#### ÉCONOMIE DE LA GRATUITÉ, ÉCONOMIE D'ABONDANCE

La conjugaison des trois temps de l'Internet, respectivement Internet de l'information, Internet de l'énergie et Internet des objets, contribue à faire émerger l'argument largement partagé d'une troisième révolution industrielle, comparable aux deux précédentes par l'intensité des

---

1 Von Hippel, E., *Democratizing innovation*, Cambridge, Mass., MIT Press, 2005.

bouleversements techniques et économiques qu'elle induit. La différence cette fois est qu'avec les promesses de l'Internet, des *small grids* et des équipements numériques de type imprimante 3D, le traitement de l'information et la croissance verte se combinent pour faire advenir une économie de la gratuité susceptible de satisfaire les besoins à coûts nuls. Plus précisément, les coûts marginaux des différents produits, et « des produits de produits », issus de ces bouleversements techniques, tendent vers zéro, selon un processus cumulatif et auto-entretenu. Nous sommes ici aux antipodes du paradoxe de productivité de Solow. Grâce aux applications Internet, le prix étant égal au coût marginal, le régime de la gratuité et l'économie d'abondance se substituent au marché et à l'économie de la rareté, et la science économique semble y perdre sa raison d'être.

Avant Rifkin, d'autres auteurs, comme C. Anderson en particulier, avaient vanté les mérites de l'entrée dans l'ère du gratuit, à la faveur de l'intensification des innovations numériques portant sur les produits et les procédés<sup>1</sup>. Cependant, il est aisé de montrer que les modèles du gratuit hérités de cette conception ne font que transférer les raretés et la valeur d'échange d'un produit à l'autre. La publicité assure la couverture des contenus gratuits en général, les versions évoluées payantes (*premium*) d'une application numérique celle des versions de base gratuites (*freemium*), les concerts et produits dérivés celle du libre accès à la musique mise en ligne, etc. À cet égard, les exemples du gratuit sont souvent pris dans les industries culturelles et créatives, où les supports de production et de diffusion de masse se prêtent plus facilement et plus rapidement que dans d'autres activités à une numérisation généralisée qui transforme radicalement les fonctions de substitution ou d'intermédiation dans le processus technique et la chaîne de valeur<sup>2</sup>.

---

1 Anderson, C., *Free : The Future of a Radical Price*, New York, Hyperion, 2009.

2 Bouquillion, P., Miège, B., Moeglin, P., *L'industrialisation des biens symboliques. Les industries créatives en regard des industries culturelles*, Grenoble, PUG, 2014.

## UNE ALCHEMIE DES COÛTS

Plus fondamentalement, selon nous, les modèles de la gratuité opèrent une alchimie des coûts consistant à occulter les éléments identifiables à des coûts complets. En témoigne, en premier lieu, la transposition des coûts fixes, et parmi eux les coûts irrécouvrables (*sunk costs*), dans le rapport avec les coûts variables d'une activité. Comme l'illustre l'interprétation de Rifkin, cette opération est visible dans la plupart des domaines que ces modèles privilégient, aussi bien les supports des applications digitales, les systèmes d'énergie et les autres services urbains en réseau, ou bien les intrants de biens manufacturés. Toutes ces activités supposent des coûts fixes élevés, qu'ils s'agissent des réseaux et infrastructures numériques, des équipements nécessaires à la production d'énergie, ou encore, des produits et procédés permettant la fabrication des nouveaux biens technologiques. Si les coûts marginaux tendent vers zéro, cela signifie deux choses : d'une part, que les coûts fixes et irrécouvrables sont transférés vers les phases amont de la production (*hardware*), et le cas échéant externalisés ; et d'autre part, que les coûts variables en aval (*software*) sont désormais pris en charge et donc compensés et annulés par les contributeurs de l'économie collaborative. Pour les mêmes raisons, les coûts de transaction à la Coase-Williamson suscités par les frictions du marché sont également effacés.

Mais l'alchimie des coûts revêt une autre dimension, en éludant également le poids des externalités dans la détermination des coûts et des prix. Les différentes activités que les modèles de la gratuité prennent pour exemples se caractérisent par des effets externes importants, à l'instar des coûts indirects générés par l'énergie, les infrastructures relationnelles ou distributives, ou les équipements industriels, parmi lesquels on compte les systèmes de traitement, de stockage et de transport de l'information. Si les externalités ne sont pas prises en compte dans les coûts privés, et donc dans les prix, elles demeurent un coût social pour la collectivité. On pourrait même en déduire que le coût social croît en raison inverse de la diminution du coût marginal.

La difficulté réside alors dans la détermination de la fonction d'investissement qui accompagne la mobilisation du capital fixe, et

dans l'évaluation des charges relatives à l'organisation générale de l'activité. En d'autres termes : *Qui paie pour la gratuité ?* La réponse à cette interrogation ne se réduit pas à l'appropriation et la gestion des données personnelles par les GAFAs, dont la problématique est désormais bien connue, notamment en France avec le rapport Collin et Colin sur la fiscalité numérique<sup>1</sup>. Elle concerne également le degré d'interpénétration entre les différents régimes économiques. Peut-on imaginer que l'économie participative en vienne à contrôler toutes les activités dépourvues de coûts fixes, selon ce que nous avons indiqué ci-dessus, tandis que l'économie de marché prendrait en charge les activités capitalistiques ? Que le coût social résorbe entièrement les coûts privés ? Que la valeur circule en quelque sorte avec fluidité entre l'économie de la contribution, le marché, l'industrie capitaliste et l'État ? Si on se tourne vers les enseignements des modèles du gratuit, ceux-ci restent généralement très flous sur la délimitation des périmètres économiques et les régulations associées. Ils donnent l'impression, à l'image de l'interprétation de Rifkin, que l'économie collaborative pourrait « déborder » dans tous les sens l'économie capitaliste, un peu comme F. Braudel interprétait la plasticité du rapport entre marché et capitalisme dans son histoire de la civilisation matérielle.

Cette indétermination pose évidemment problème. Si le coût marginal de l'activité tend vers zéro, la mise en valeur destinée à nourrir l'accumulation suppose une redistribution des raretés et des valeurs d'échange. Le travail gratuit des contributeurs, comptabilisé *a priori* comme non-valeur au plan économique, est transféré vers les secteurs ou segments moteurs de l'investissement. Dans cette perspective, il est légitime de se poser la question des limites de ce transfert. D'une part, la contribution des acteurs de l'économie collaborative n'est pas infiniment élastique. D'autre part, si cette contribution se transformait à terme en travail quasi gratuit, comptabilisé cette fois comme valeur, elle aboutirait à développer des formes de *précarariat*, au sens de Castel<sup>2</sup>, au-delà des phénomènes analysés par Menger dans les industries culturelles<sup>3</sup>. Et cette issue apparaît

1 Collin, P., et Colin, N., *Mission d'expertise sur la fiscalité de l'économie numérique*, Ministère de l'Économie et des Finances, Paris, La Documentation française, janvier 2013.

2 Castel, R., *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*, Paris, Fayard, 1995.

3 Menger, P.-M., *Le travail créateur. S'accomplir dans l'incertain*, Paris, Gallimard/Seuil, Hautes Études, 2009.

évidemment contradictoire avec les intentions affichées par les partisans des modèles de la gratuité. L'utopie concrète de l'économie d'abondance ne peut logiquement se construire sur l'exclusion et la ségrégation sociale. Il faut donc admettre, comme conclusion provisoire, que les innovations de produit et de procédé favorisées par les trois temps de l'Internet n'annulent pas les coûts marginaux et ne font pas disparaître les raretés, mais qu'elles concourent à les allouer autrement, dans une négociation permanente entre économie de marché et économie de la contribution<sup>1</sup>.

#### UNE INTRODUCTION WALRASIENNE AUX COMMUNS

Concernant cette fois la question des communs, l'articulation entre la problématique de la rareté et celle de la propriété peut être illustrée par les enseignements de l'approche walrasienne. En effet, L. Walras définit l'origine de la propriété comme un régime de disposition exclusive qui sanctionne le caractère limité des choses utiles<sup>2</sup>. La rareté et l'utilité s'inscrivent donc au fondement de la valeur d'échange et de la propriété. Mais ces deux termes de la « formation de la richesse sociale » et du « phénomène de l'échange » ne relèvent pas du même champ d'investigation. Pour Walras, la théorie de l'échange et de la production des richesses s'inscrit dans une « science naturelle de la valeur d'échange », supportée par des modèles mathématiques d'équilibre général, alors que la théorie de l'appropriation et de la propriété constitue une « science morale », ordonnée par la loi et la justice sociale. Cette interprétation dichotomique, qui institue *le juste* comme fondement de la propriété, constitue un élément de réflexion intéressant pour l'introduction aux communs, sachant en outre que Walras fut un partisan convaincu des associations de coopérateurs.

À l'instar de l'épistémologie walrasienne, la problématique des communs se construit sur une séparation de la dimension économique,

---

1 Béraud, P., Cormerais, F., « Économie de la contribution et innovation sociétale », *Innovations*, 34, 2011/1, p. 163-183.

2 Walras, L., *Éléments d'économie politique pure, ou théorie de la richesse sociale* (1874), *Œuvres économiques complètes VIII*, Paris, Economica, 1988.



incarnée par la rareté et la valeur d'échange, et la dimension juridique et politique, cristallisée dans la nature et l'usage de la propriété. Dans « La Tragédie des communs », G. Hardin cherche bien à réhabiliter l'appropriation par le marché contre les communs<sup>1</sup>, mais sa mise en cause de l'aptitude des usagers à préserver la ressource ne résiste pas aux critiques des opposants à toutes les formes d'enclosures inspirées des approches économiques libérales. Ce sont les travaux d'E. Ostrom, prix Nobel d'économie en 2009, qui établiront définitivement la spécificité des communs vis-à-vis de l'appropriation économique, en s'appuyant sur un comparatisme historique et socio-spatial dont la valeur heuristique sera source d'inspiration pour les partisans des communs matériels et immatériels<sup>2</sup>.

#### NORME D'INAPPROPRIABILITÉ ET COMMUNS INFORMATIONNELS

L'essai de Dardot et Laval prolonge ces analyses, en faisant le bilan des approches et des expériences sur les communs, tout en mettant en avant leur propre démarche théorique. Celle-ci identifie les communs non pas à un bien ou un ensemble de biens publics impurs, supposés *non exclusifs* et *rivaux*, en suivant la typologie de Samuelson, mais à un principe politique qui associerait la mise en commun et l'administration de la ressource à un processus délibératif de co-construction collective. La ressource n'est plus un sujet de nature ou un objet du droit, mais une activité déterminée par un mode d'organisation des usages et par des institutions fondées sur l'autogouvernement. Dans cette perspective, le fédéralisme des assemblées de *commoners* ne s'oppose pas seulement à l'arbitrage du marché mais également au centralisme de l'ajustement public, disqualifiant ainsi l'État dans une fonction de régulation ou même de subsidiarité dans la gestion des communs. Seule la délibération politique des coproducteurs, qui institue et légitime « l'agir commun »,

---

1 Hardin, G., « The Tragedy of the Commons », *Science*, 162, 13 décembre 1968, p. 1243-1248.

2 Ostrom, E., *La gouvernance des biens communs : Pour une nouvelle approche des ressources naturelles*, Liège, Commission Université Palais, Université de Liège, 2010.

peut définir et imposer « la norme d'inappropriabilité » qui s'applique à la construction collective des communs.

Les critiques adressées à l'essai de Dardot et Laval, à propos notamment de la confusion des expériences historiques et du caractère peu réaliste de certaines propositions ou arrangements institutionnels, n'en diminuent pas l'intérêt pour ses avancées épistémologiques. Surtout, en approfondissant le débat sur les formes d'appropriation, il permet de nourrir la réflexion sur les communs immatériels et, plus particulièrement, sur l'influence du numérique dans le processus de création collective. Le périmètre des communs informationnels recoupe celui de l'économie de la contribution, avec les logiciels libres et les licences *Creative Commons*, les Wikis comme bases de connaissances, espaces d'échanges et projets collaboratifs, ou encore, la participation aux processus de création et de design, favorisée par les développements en *open source* des nouveaux composants et matériels électroniques. Sur un autre plan, l'ouverture des données publiques et la préservation de la neutralité de l'Internet s'affirment également comme des éléments déterminants de « la norme d'inappropriabilité » définie collectivement par les acteurs des communs informationnels.

#### CONCLUSION :

#### *COMMONERS OU CONSUMER CAPITALISM ?*

Libérer la valeur d'usage de la valeur d'échange, émanciper la création collective de l'appropriation exclusive, privilégier la contribution et le partage sur le droit, et la délibération sur la loi, tels pourraient être les enseignements à tirer conjointement des interprétations sur les modèles du gratuit et sur la nature de la propriété, à l'image des essais de Rifkin et de Dardot et Laval sur lesquels nous nous sommes appuyés.

Cependant, les contradictions ou les limites évoquées dans les développements précédents soulèvent la difficulté des alternatives concrètes à la valeur d'échange et à la propriété. Nous avons montré en particulier que les interprétations privilégiant la convergence vers un paradigme de la gratuité, à travers une alchimie des coûts, peuvent aboutir à la

légitimation d'un *consumer capitalism* étendu, porté par le numérique. Concernant le modèle des communs, les alternatives à l'appropriation inconditionnelle des droits économiques sont grandement fragilisées par le risque d'une fragmentation des communautés de *commoners*, liée à la disqualification du rôle de l'État et à la complexité d'une entente durable sur la définition de la norme d'inappropriabilité.

La valeur d'échange liée à la rareté et redistribuée en fonction du régime de propriété par la médiation du marché demeure donc une question prééminente dans l'économie numérique. De fait, si les principes des *commoners* s'opposent bien aux dérives du *consumer capitalism*, les trois temps de l'Internet ne garantissent pas à eux seuls une transition vers une économie d'abondance marquée par la fin des enclosures.

Philippe BÉRAUD  
Télécom Bretagne  
Institut Mines-Télécom  
ADP – Villes en développement